



Délibération n°2025-94

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 24 juillet 2025)**

Date de convocation : 21/07/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 24 juillet 2025 à 17 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAU Henri, Mme CLAVIER Hélène, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, M. CACHELOU Yoann, Mme CASSOU Sylvie, M. DESSEIN Michaël, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. VISSE Bernard

Pouvoirs : Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. REGNIER Jean-François
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Secrétaire de séance : M. PINOUT Bernard

Report du Conseil communautaire du jeudi 17 juillet 2025 faute de quorum

OBJET : ZAE FOURS A CHAUX – VENTE DE DEUX PARCELLES

RAPPORTEUR : Monique MOULAT, Vice-Présidente

Vu la délibération du 15 décembre 2022, autorisant le président à signer les promesses de vente pour les terrains de la phase 2 des Fours à Chaux ;

Vu la délibération du 6 juin 2024, approuvant la vente de trois lots sur la zone d'activités économiques des Fours à Chaux ;

Considérant la compétence de la Communauté de Communes en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

Considérant les trois zones d'activités économiques qui ont fait l'objet du transfert de compétence en 2017 : la zone d'activités économiques de Soupon à Laruns, la zone d'activités économiques des Fours à Chaux et la zone industrielle du Touya à Arudy ;

Considérant le lancement de la phase 2 du projet d'aménagement de la zone d'activités économiques des Fours à Chaux ;

Considérant la réception de la phase 2 de la zone d'activités économiques des Fours à Chaux le 16 février 2024, créant ainsi 3 lots ;

Considérant la division cadastrale de la parcelle BE 423 en deux nouvelles parcelles :

BE 430 d'une superficie de 128 m²

BE 431 d'une superficie de 846 m²

Considérant que cette division est intervenue pour répondre aux besoins des entreprises installées sur la zone d'activités économiques ;

Considérant que le prix de vente peut être fixé à 23€ HT/m² ;

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOpte le présent rapport ;

APPROUVE le prix de vente à 23€ HT/m² soit :

- 2 944 € pour la parcelle BE 430 d'une superficie de 128 m²
- 19 458 € pour la parcelle BE 431 d'une superficie de 846 m² ;

AUTORISE le président à signer les actes de vente des parcelles BE 430 et BE 431.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

